

Marché à Procédure adaptée

Passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

**Accompagnement de la Commission nationale du débat public
en matière de gestion des relations médias**

CNDP/ 01 /2016

Acte d'engagement et clauses administratives particulières

ACTE D'ENGAGEMENT ET CLAUSES ADMINISTRATIVES

1. Les parties contractantes

Le marché est passé entre

La commission nationale du débat public (CNDP)

Et :

a) Pour une société :

La société :

Au capital de euros

Adresse du siège social :

Statut de l'Entreprise

N° téléphone : N° télécopie :

N°identification SIRET :

Registre du commerce de :

Code d'activité économique (APE) :

Représentée par : (nom, prénom, qualité)

b) Pour une entreprise individuelle

(Nom, prénom) : M. Mme

Adresse :

Statut de l'Entreprise

N° téléphone : N° télécopie :

N°identification SIRET :

Registre du commerce de :

Ou Répertoire des métiers de :

Code d'activité économique (APE) :

c) Pour un groupement, la CNDP souhaite qu'il soit solidaire avec un mandataire clairement désigné :

(Nom, prénom du mandataire coordonnateur) : M. Mme

Adresse :

Statut de l'Entreprise

N° téléphone : N° télécopie :

N°identification SIRET :

Registre du commerce de :

Ou Répertoire des métiers de :

Code d'activité économique (APE) :

Déclare engager le groupement dont il est le mandataire clairement désigné, sur la base de l'offre du groupement.

Noms et adresses des autres membres du groupement :

(Nom, prénom) : M. Mme

Adresse :

(Nom, prénom) : M. Mme

Adresse :

(Nom, prénom) : M. Mme

Adresse :

2. La personne signataire du marché au nom de la CNDP

La personne représentant le pouvoir adjudicateur est le Président de la CNDP.

3. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'une prestation d'accompagnement de la Commission nationale du débat public en matière de gestion des relations médias.

4. Procédure et forme du marché

Le marché est un passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. C'est un marché mixte comportant une partie forfaitaire et une partie sur bons de commandes sans montant minimum ni montant maximum.

5 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois. Il prend effet à compter de sa date de notification. Il peut être reconduit tacitement 1 fois. Le titulaire ne peut refuser sa reconduction. La décision de l'administration de ne pas reconduire le marché est notifiée au titulaire avant la date anniversaire du marché.

6. Pièces du marché

Le marché est constitué :

- du présent document « Acte d'engagement et clauses administratives »,
- de la proposition financière du prestataire,
- du cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- les articles du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics prestations intellectuelles approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.

7. Montant et prix du marché

7-1 Montant du marché :

Le marché comporte des prestations à prix forfaitaire et des prestations à bons de commande.

Partie forfaitaire :

Cette offre, exprimée en euros, porte sur les prestations décrites au CCTP. Le prix est définitif et ferme et inclut tous les frais liés à la réalisation de la prestation.

Montant des prestations

Montant hors TVA : €

en lettres :

Taux de TVA : %

Montant TVA : €

en lettres :

Montant TTC : €

en lettres :

Pour les prestations sur bons de commandes sur devis

Le présent marché à bons de commande ne comporte ni montant minimum ni montant maximum.

Les prix figurent dans le bordereau des prix unitaires joint en annexe au présent acte d'engagement. Ces prix sont définitifs et fermes et incluent tous les frais liés à la réalisation de la prestation concernée.

7-2 Forme du prix

Prix des prestations forfaitaires :

Pour la partie du marché faisant l'objet de prestations à prix forfaitaire, le prix est inscrit au paragraphe ci-dessus et détaillé dans la décomposition du prix forfaitaire (DPF) figurant en annexe au présent acte d'engagement.

Prix des prestations à bons de commande.

Pour la partie du marché faisant l'objet de prestations à bons de commande, les prix sont établis sur la base d'un bordereau des prix unitaires figurant en annexe au présent acte d'engagement.

8. Réception des prestations

Les prestations réalisées en application des dispositions du cahier des clauses techniques particulières devront être remises à :

Commission Nationale du Débat Public
244 boulevard Saint Germain
75007 Paris
Tél : 01 44 49 85 60
fax : 01 44 49 85 61

Contact : francoise.lavarde@debatpublic.fr

9. Conditions de règlement et délai de paiement

a) Modalités de paiements :

Pour les prestations forfaitaires, les paiements s'effectueront trimestriellement sur la base de 25 % du montant inscrit au paragraphe 7.1 ci-dessus.

Pour les prestations sur bon de commande, les règlements s'effectueront à la réception du service.

b) Facturation :

Le règlement s'effectuera sur présentation des factures. Les factures sont établies, en deux exemplaires, au nom de :

Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint Germain
75007 Paris

Elles feront l'objet d'une certification du service fait par la Personne publique.

Elles devront comporter les indications suivantes :

- désignations des parties contractantes (nom / raison sociale et adresse),
- identité du compte bancaire du Titulaire (code banque, code guichet, code client, clé RIB),
- référence du marché (numéro et date de notification),
- objet du marché,
- date, numéro de la facture ainsi que son montant hors taxes, toutes taxes comprises et le taux de la TVA,
- description de la prestation facturée.

La CNDP se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit au compte ouvert : (joindre également un RIB - RIP...)

- au nom de :...
- sous le numéro (indiquer ici le code R.I.B) :
- - n° - clé RIB : - CB : - CG :
- banque :
- centre de chèques postaux de :
- trésor public :

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception des factures par les services de la Personne publique contractante et à condition que les prestations concernées aient été exécutées et vérifiées.

10. Les conditions de résiliation

La résiliation du contrat pourra se faire dans les conditions des articles du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés prestations intellectuelles approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.

11. Comptable assignataire des paiements:

Le Contrôleur budgétaire et comptable du Ministère – Tour Pascal B – 92055 LA DEFENSE CEDEX.

12. Imputation budgétaire

Le marché sera imputé sur le programme 217 Action 25 article 69 BOP : 0217-CNDP-CNDP.

13. Statut des prestations fournies

En application des articles B 25 et suivants du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, le titulaire du présent marché cède, à titre exclusif, à la CNDP l'intégralité des droits ou titres de toute nature attachés aux livrables réalisés dans le cadre du présent marché.

En vertu de l'article B. 25. 3. du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, le titulaire du présent marché garantit à la CNDP la jouissance pleine et entière, libre de toute servitude, des droits de propriété intellectuelle ou de toute nature relatifs aux prestations objet du présent marché.

Le titulaire du présent marché garantit notamment qu'il est titulaire ou détient les droits concédés sur les connaissances antérieures.

Notification du marché (date d'envoi du courrier)

A..... le
Le prestataire (ou son représentant)

A..... le
Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le présent marché a été notifié le

ANNEXE

Montant forfaitaire annuel du marché

Ce montant forfaitaire annuel doit être fixé de manière à permettre au pouvoir adjudicateur de reconduire le marché une année supplémentaire, sans que ne soit dépassé le montant maximal de 100.000 € hors taxes sur deux années.

Montant annuel hors taxes	
Montant annuel global forfaitaire hors taxes	
Taux de la T.V.A.	
Montant annuel global forfaitaire toutes taxes comprises	

Prix unitaire des prestations sur bons de commande

Organisation d'une conférence de presse (hors location de salle)	€ H.T.
Impression d'une invitation presse (prix pour 50 exemplaires)	€ H.T.
Impression de dossiers presse (prix pour 50 exemplaires)	€ H.T.
Assistance aux relations médias et conseil stratégique d'un débat public	€ H.T.